

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

L'An Deux Mille Vingt, le mardi dix-huit février à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Michel JEANNOT, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Didier PIGNARD.

Excusés : Gérard EVANGELISTA, Michelle HUVET (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER, Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX).

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2019 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 679 949.32 €**
- Dans la section d'Investissement, **un excédent cumulé de 52 583.39 €**
- Des restes à réaliser à reporter en 2020 :
 - 30 061.77 € en dépenses.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2020, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
 - En recettes :
 - reprise de l'excédent constaté : **Compte R 001 pour 52 583.39 €**
 - affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement et une partie de l'excédent de fonctionnement : **Compte 1068 pour 499 949.32 €**
- Pour la section de fonctionnement :
 - En recettes :
 - reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé : **Compte R 002 pour 180 000 €**

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 499 949.32 €,

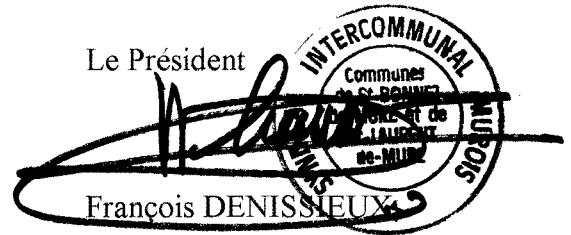
- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
 - 52 583.39 € au compte R 001
 - 180 000 € au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 20 février 2020

Le Président



FRANÇOIS DENISSEUX

INTERCOMMUNAL
Communes de SAINT-BONNET de SAINT-LAURENT de MURE